RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 00727
Numéro SIREN : 495 006 835
Nom ou dénomination : ABC IMMODIAG

Ce dépôt a été enregistré le 17/08/2021 sous le numéro de dépôt 15042

ABC IMMODIAG
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 39 Rue de la Bastille
44000 NANTES
495 006 835 RCS NANTES

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un,
Le trente juillet,
A onze heures,

Les associés de la Société ABC IMMODIAG, société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros, immatriculée sous le numéro 495 006 835 RCS NANTES, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, 39 rue de la Bastille, 44000 NANTES, sur convocation faite par la Présidente.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

- Madame Maryse SIBERIL, propriétaire de 250 actions en pleine propriété,
- Monsieur Max SIBERIL, propriétaire de 750 actions en pleine propriété,

seuls associés de la Société et représentant la totalité des actions composant le capital social.

Madame Maryse SIBERIL préside la séance en sa qualité de Présidente de la Société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par la Présidente, permet de constater que les associés présents possèdent 1 000 actions, soit la totalité des actions composant le capital social.

La Présidente constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée ;

Puis la Présidente déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

MS MS

ORDRE DU JOUR

- Démission du Directeur Général Délégué ;
- Pouvoir en vue des formalités.

La Présidente donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, la Présidente ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Max SIBERIL de ses fonctions de Directeur Général Délégué à compter du 1er août 2021 et décide de ne pas procéder à son remplacement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

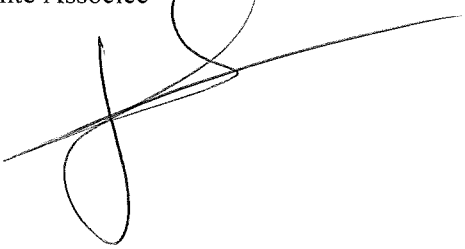
L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente et les Associés.

Madame Maryse SIBERIL
Présidente Associée



Monsieur Max SIBERIL
Associé

